

**LA REFONDATION DE L'ÉCOLE
CONTRIBUTION DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

GROUPE 1 : LA REUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS	
THEME : Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique	Fiche action N° 1 : Les besoins urgents dans l'éducation artistique au premier degré
Animatrice : Kulimoetoke Rebecca	
Rapporteurs : Keletolona Marie Jean Groupe de travail : MAIE Marie France, DELARD Bruno, KULIMOETOKE Rebecca, KELETOLONA Marie Jean, TOGIAKI M Pierre, LIKAFIA Denise	

Contexte :

Effectif : Le premier degré compte 189 enseignants sur tout le territoire, dont 122 sont devant des élèves. Le reste comprend les directeurs et directrices, les corps des enseignants - remplaçants de chaque école, les animatrices pédagogiques, les enseignants qui ne sont pas devant les élèves, et 2 ou 3 enseignants qui sont à la direction de l'école catholique (DEC).

Compétences : (chiffres approximatifs) au moins 50 enseignants titulaires d'une licence, 30 titulaires d'un DEUG, et le reste le baccalauréat ou le brevet élémentaire (brevet de capacité pour l'enseignement primaire). 80 à 90 % ont soit le CAP (certificat d'aptitude pédagogique), soit le CEAP (certificat élémentaire d'aptitude pédagogique) ou le DI (Diplôme d'instituteur).

Spécificités : Dans les classes maternelles, les enseignements sont donnés à 90% de Wallisien et 10 % en français dans les classes de petite section, 50 % en Wallisien et 50 % en français dans les classes moyenne section et enfin, 10 % dans la langue wallisienne et 90 % en français dans les classes de grande section. Les horaires instaurés par les nouveaux programmes de 2008 sont appliqués soit 24 h par semaine + 2 h d'aide personnalisée.

Direction de l'école catholique : Une cellule psycho pédagogique dans les locaux de la DEC, le BPP (bureau psycho pédagogique) comprend des animateurs dans les différents cycles et domaines de compétences spécialisées. Ces animateurs travaillent en collaboration avec un inspecteur de l'enseignement national du 1^{er} degré, une psychologue scolaire et le circuit R.A.S.E.D.

La formation continue : La carte de formation continue est établie à la fin de l'année scolaire pour qu'elle soit exécutoire au début de l'année suivante. Elle est présentée à la commission qui valide. Les formations dispensées sont essentiellement orientées vers le français, les maths, les matières d'éveil, et l'anglais. L'éducation physique et sportive, de même que l'éducation artistique sont les « laisser pour compte » dans ces formations. Au cours de ces 5 dernières années, en fonction du volontariat des intervenants et de leurs affinités artistiques ou sportives, des actions ponctuelles ont été instaurées. Actuellement, on constate une véritable volonté dans la mise en place de l'histoire des arts par les animateurs de la DEC mais, cela reste une approche non exhaustive.

CONSTATS

- Insuffisance de repères artistiques dans le premier degré.
- Absence d'harmonisation de l'éducation artistique sur l'ensemble du premier degré
- Inégalité des compétences dans le premier degré.
- Insuffisance de la mise en place de l'histoire des arts.
- Continuité inexistante entre le 1^{er} et le 2nd degré dans l'éducation artistique.
- Insuffisance de la pratique artistique des enseignants à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement essentiellement dans le domaine des arts plastiques.
- Insuffisance de la mise en valeur des actions artistiques à l'école primaire (expo, concours de chant,)
- Absence de ressources documentaires et pédagogiques
- Absence de mise en valeur de la production artistique locale
- Matériel spécialisé très limité.

**LA REFONDATION DE L'ÉCOLE
CONTRIBUTION DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	INDICATEURS
<p>Harmonisation des compétences artistiques dans le premier degré</p> <p>-maîtrise des outils dans la cadre de l'histoire des arts et des Arts Plastiques.</p> <p>-l'adaptation à la culture de proximité de l'élève dans le cadre scolaire.</p>	<p>- Mettre en place un véritable plan de formation « sensibilisation » à l'Art dans le primaire suivi d'une optimisation si nécessaire : dans le cadre de la formation continue, proposer un programme contenant une progression tout au long de l'année. La sensibilisation doit obligatoirement contenir des modules « didactique », « pratique », « histoire des arts » et, pourquoi pas « analyse d'œuvre d'art ».</p> <p>Harmonisation des références à étudier dans le domaine des arts sur l'ensemble du territoire : proposer un document d'accompagnement argumenté de références artistiques par cycle. Un formulaire de prévention sera inséré afin d'éviter toute utilisation déformée. L'objectif de ce document ne doit pas réduire l'éducation artistique à un modèle. Il doit au contraire ouvrir vers un espace d'action beaucoup plus libre. La conception de ce document doit être le fruit d'un travail d'équipe entre les différents représentants de chaque cycle, école et animateurs avec à l'appui un rapport d'étude sur le terrain réalisé au préalable. Ce document nécessitera la validation d'une commission spécialisée avec l'approbation des inspecteurs.</p> <p>Centralisation des informations auprès d'un enseignant référent de la DEC pour une meilleure gestion des programmes dans le champ artistique : former un animateur « coordonnateur » dans l'éducation artistique. Il pourra également gérer et négocier les achats spécialisés, mettre en place ou proposer des projets artistiques, fédérer les différentes actions, transmettre les informations officielles, gérer et rechercher des fonds documentaires indispensables à l'éducation artistique etc...</p> <p>Des programmes de mobilité entre le premier et le second degré afin de favoriser l'échange d'expérience pour une meilleure connaissance des attentes de l'élève : Mettre en place un quota horaire destiné à l'accueil d'observateurs provenant du premier degré ou vice versa dans le cours d'arts plastiques ou de musique. Cet échange sera convenu en respectant les autorisations spécifiques des différents acteurs et établissements.</p>	<p>-Mobiliser des formateurs spécialisés</p> <p>-Création d'un poste d'animateur spécialisé ou renforcer la polyvalence des animateurs actuels par une solide formation artistique</p> <p>-Local spécialisé et identifié dans le cadre de cette formation</p> <p>-Matériel spécialisé</p> <p>-heures</p>	<p>-Validation des compétences du socle commun</p> <p>-plus d'ouverture vers les disciplines à vocation artistique</p> <p>-Augmentation des actions artistiques dans les établissements</p>